

Nom : Achaoui  
Prénom : Abokellah  
Numéro national :  
Adresse :

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) <sup>1</sup>

MANDATS
Echevin
Membre du CA - SiBelgo
Membre du Comité Directeurs - SiBelgo
Président du CA - INTERFIN
Président du Comité Dir. - Interfin
Membre du CA - PUBLIGAZ
Membre du CA - Parking Bxl
Membre du CA - FLUXYS BELGION
Membre du CA - FLUXYS SA.
FONCTIONS
FONCTIONS DÉRIVÉES

<sup>1</sup> y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature <sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5<sup>3</sup> et 7 de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2<sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
Echevin	108 672,69 €
Membre du CA SIBELGA	866,26 €
Membre du Comité Direct. - Si BELGA	1872,81 €
Président du CA - Intefin	1806,94 €
Président du Comité Direct. - Intefin	4338,09 €
Membre du CA - Publijaz	—
Membre du CA - Parkimp Bxl	840,00 €
Membre du CA Fluxys BELGA et Fluxys SA	—
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
Abonnement SS1 - Commune	428,20 €

<sup>2</sup> On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des Impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>3</sup> Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>4</sup> électives ou non



4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup> <sup>5</sup>, et les rémunérations <sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) <sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration <sup>8</sup>

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à Bruxelles le 3/10/2024

Nombre d'annexes : \_\_\_\_\_

Signature



<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.  
<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus  
<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.  
<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :  
 - pas de rémunérations ;  
 - de 1 à 499 euros bruts par mois ;  
 - de 500 à 1000 euros bruts par mois ;  
 - de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;  
 - de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;  
 - plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

**DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL  
ANNEE 2023**

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN  
Rue du Comte de Flandre 20  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Ce document n'est pas un document officiel.  
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

Date de l'entrée : 23/05/2001  
Date de la sortie :

**CONFIDENTIEL** \*0000000001\*

N° national : 65082321927  
Date de naissance : 23/08/1965

**M. Abdellah ACHAOU**  
(Code destination : E3)  
Boulevard Louis Mettwie, 93 bte 32  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
Belgique

**FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10**

N° : 31

		Montant en EUR
6		
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :		
a) Rémunérations		108.672,69
TOTAL (6a + 6b + 6c + 6d, 1. + 6d, 2. + 6e) :	250	108.672,69
21		
Précompte professionnel		
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur		42.494,76
Total	286	42.494,76
22		
Cotisation spéciale pour la sécurité sociale	287	619,68

\*0000000001\*

